

Politique de selection des intermédiaires et des analystes

Compte tenu de la nature de ses clients, pour l'essentiel non professionnels, et des instruments financiers qu'elle utilise pour la réalisation de sa politique de gestion, à savoir : des actions, des obligations et des OPCVM, la société IRIS Finance a choisi d'être traitée par tout ses intermédiaires comme un client professionnel, ceci afin d'apporter à ses propres clients le niveau le plus élevé de protection et de se conformer ainsi à son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients.

La procédure de sélection des intermédiaires en vigueur chez IRIS Finance est décrite ci-dessous. Son application quotidienne laisse toutefois une certaine marge de manœuvre aux gérants afin de tenir compte des conditions de marché.

Procédure de sélection des intermédiaires

La liste des intermédiaires agréés est mise à jour une fois par an lors d'une réunion dont les participants sont : le Président de la société, les gérants et l'assistante de gestion. Cette réunion peut faire partie de l'ordre du jour d'un comité de gestion mensuel dans la mesure où les participants sont les mêmes. Une fois la liste établie, elle est communiquée au contrôleur interne.

Les critères d'évaluation retenus sont :

- coût du service d'intermédiation
- qualité de la recherche (qualité des recommandations, pertinence des informations communiquées, suivi des recommandations, classement dans les revues spécialisées, notoriété et réputation des analystes),
- travail des ordres,
- marketing (présentation de sociétés),
- réactivité (par rapport au marché),
- back office (rapidité et fiabilité).

Ces critères font chacun l'objet d'une notation de 1 en 5.